

LE MAITRE D'OUVRAGE

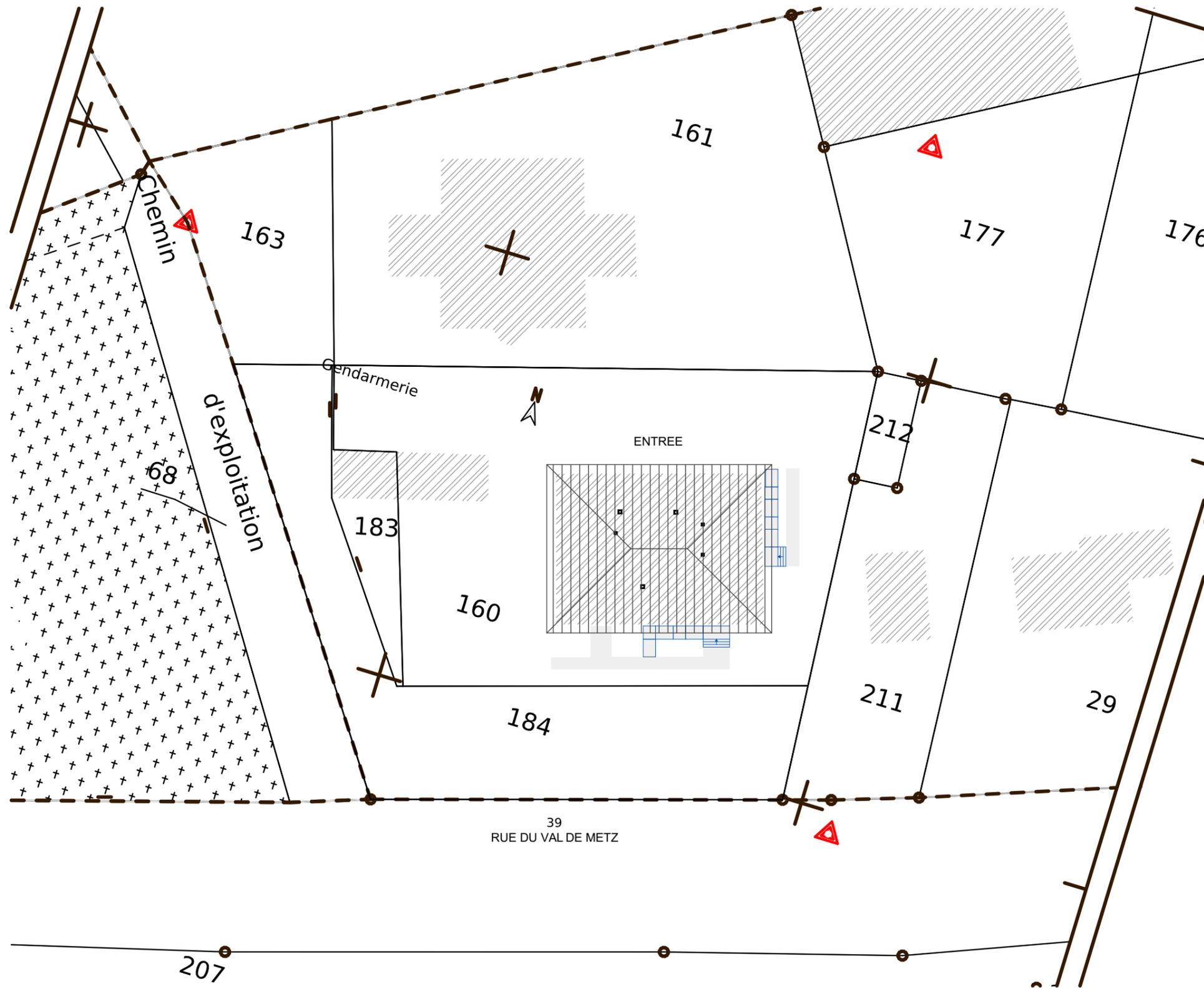
Commune de Vigy

**PROJET DE TRANSFORMATION
D'UNE GENDARMERIE**

ADRESSE 39 rue du Val de Metz - 57640 VIGY
CADASTRE Section 3 - Parcelle 160 + 183 + 184
SUPERFICIE 2930

	DATE	PHASE
MASSE PLANS COUPES FACADES PERSPECTIVES	24/01/2025	APD

LE MAITRE D'OUVRAGE	LE MAITRE D'OEUVRE



Transformation d'une gendarmerie en deux locaux commerciaux
 39 rue du Val de Metz
 57640 VIGY
 Commune de Vigy

Cette étude protégée par la loi sur la propriété intellectuelle, reste la propriété de la société Virginie ZINCK Sarl.

Le client s'engage par la présente à ce que toute utilisation, communication ou modification même mineures soient subordonnées à l'autorisation de l'architecte concepteur.

Par ailleurs ces plans, élaborés à usage de permis de construire, ne sont en aucun cas des plans d'exécution.

La délimitation et la vérification de la propriété ainsi que l'implantation du projet et de l'existant, la topographie du terrain sont à faire impérativement valider par un géomètre expert avant démarrage des travaux

La structure et les fondations sont à réaliser conformément à l'étude de sol à charge du maître d'ouvrage avant démarrage des travaux.

Tout projet de construction destiné à une SCI, à la vente ou la location d'une maison individuelle doit impérativement respecter les normes PMR en vigueur

Les solutions techniques afin d'assurer l'étanchéité du sous sol en cas de remontée de nappe phréatique ou autre sont à définir par un bureau d'étude spécialisé à la charge du maître d'ouvrage.

Plan de masse - 1:500e

-  ESPACE VERT (pelouse + végétation)
-  ESPACE DE CIRCULATION (pavé ou enrobé)

NOTA: Les aménagements extérieurs (remblais, murs de retenue des terres, rampes d'accès, descente de garage, plantations) ainsi que les ouvrages à définir sur place sont à la charge du maître d'ouvrage.



24/01/2025



**Transformation d'une
gendarmerie en deux locaux
commerciaux**
39 rue du Val de Metz
57640 VIGY
Commune de Vigy

Cette étude protégée par la loi sur la propriété intellectuelle, reste la propriété de la société VIRGINIE ZINCK Sarl.

Le client s'engage par la présente à ce que toute utilisation, communication ou modification même mineures soient subordonnées à l'autorisation de l'architecte concepteur.

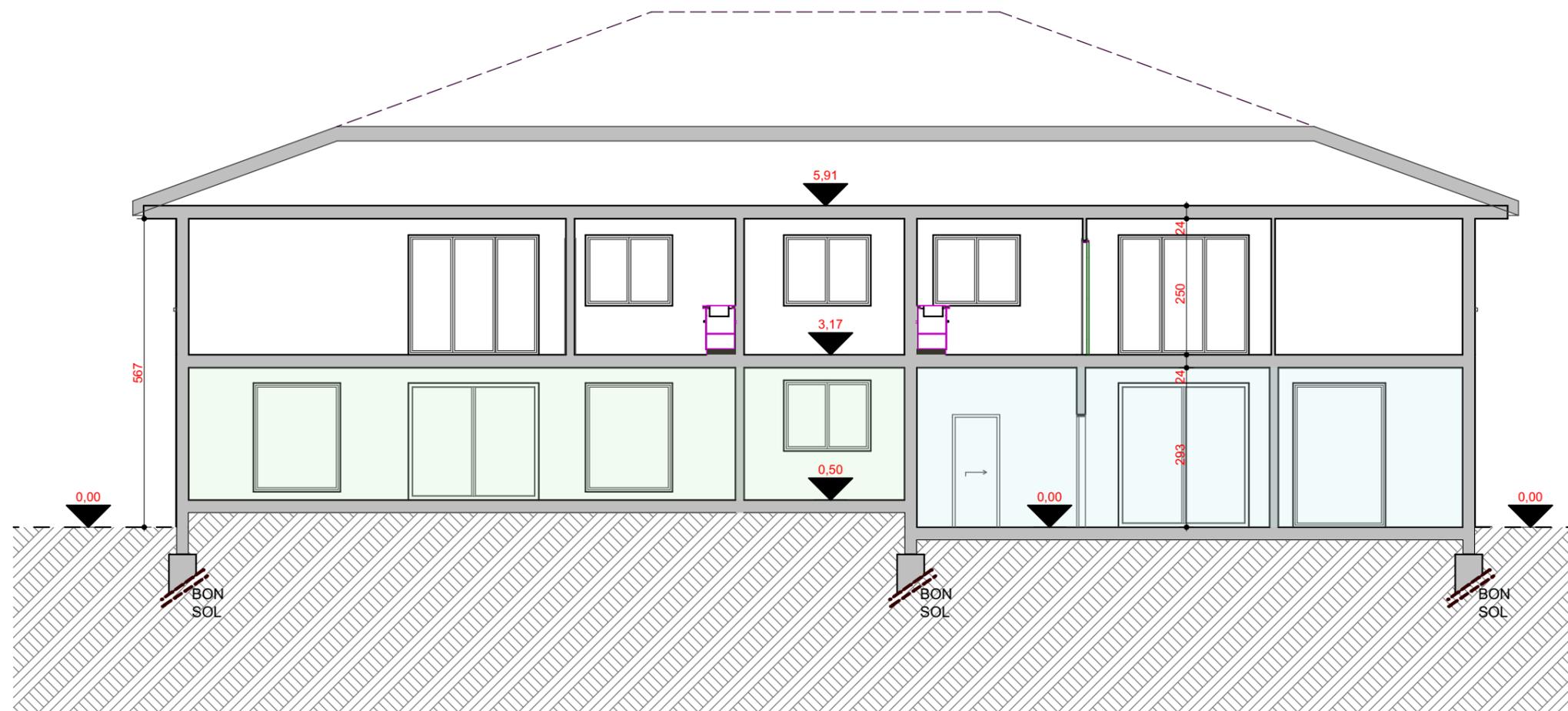
Par ailleurs ces plans, élaborés à usage de permis de construire, ne sont en aucun cas des plans d'exécution.

La délimitation et la vérification de la propriété ainsi que l'implantation du projet et de l'existant, la topographie du terrain sont à faire impérativement valider par un géomètre expert avant démarrage des travaux.

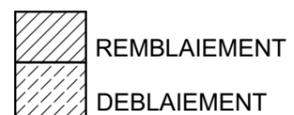
La structure et les fondations sont à réaliser conformément à l'étude de sol à charge du maître d'ouvrage avant démarrage des travaux.

Tout projet de construction destiné à une SCI, à la vente ou la location d'une maison individuelle doit impérativement respecter les normes PMR en vigueur.

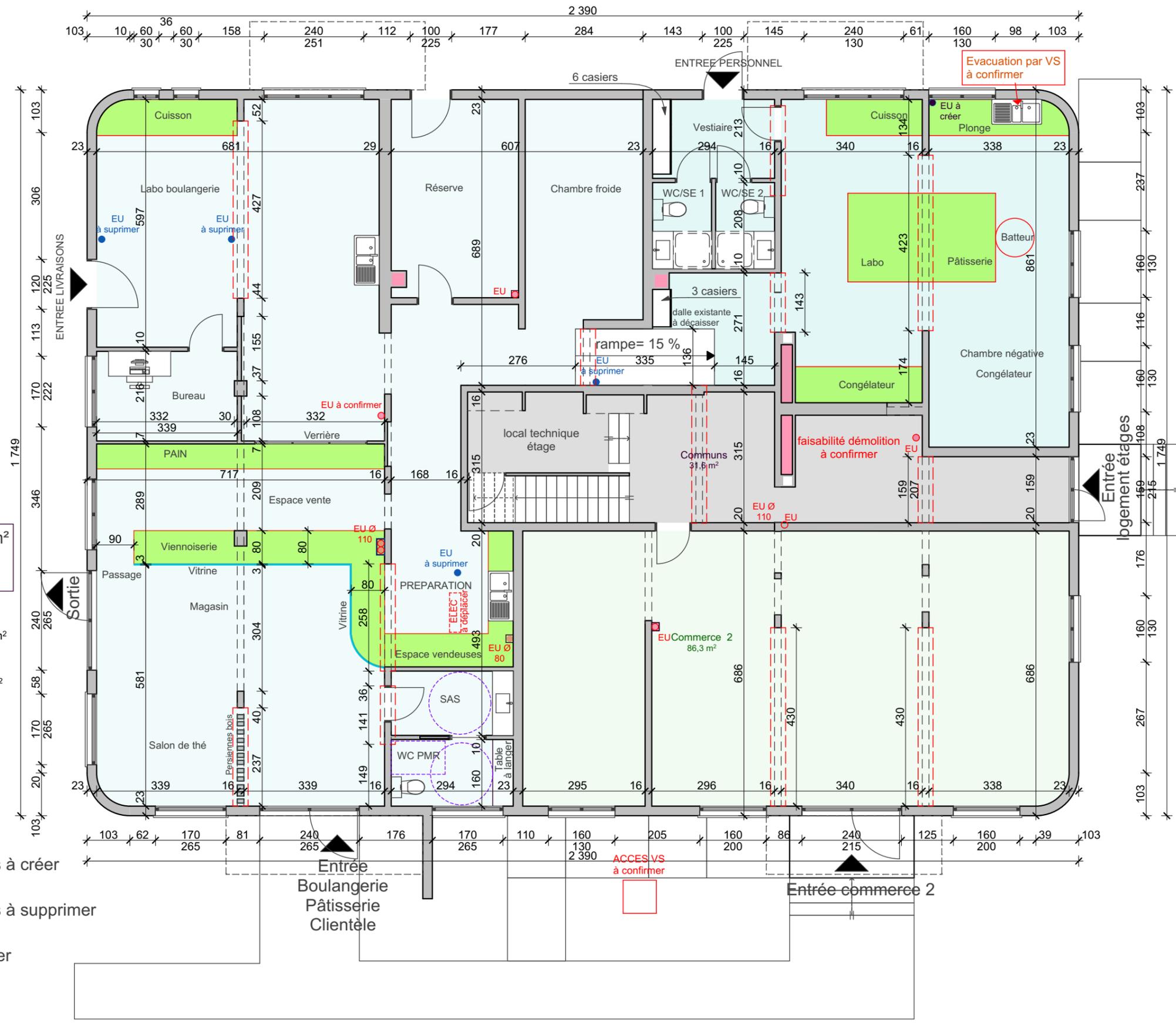
Les solutions techniques afin d'assurer l'étanchéité du sous sol en cas de remontée de nappe phréatique ou autre sont à définir par un bureau d'étude spécialisé à la charge du maître d'ouvrage.



Coupe L - 1:100e



24/01/2025



Total boulangerie: 255.90 m²
 Commerce 2 :86.3 m²
 communs :31.60 m²

- Niveau zéro 180,3 m²
- Niveau + 50 73,0 m²
- Commerce 2
- Commun 31,6 m²
- Chutes EU étages
- Chutes + caissons à créer
- Chutes + caissons à supprimer
- Sous poutre à créer



Transformation d'une gendarmerie en deux locaux commerciaux
 39 rue du Val de Metz
 57640 VIGY
 Commune de Vigy

Cette étude protégée par la loi sur la propriété intellectuelle, reste la propriété de la société Virginie ZINCK Sarl.

Le client s'engage par la présente à ce que toute utilisation, communication ou modification même mineure soient subordonnées à l'autorisation de l'architecte concepteur.

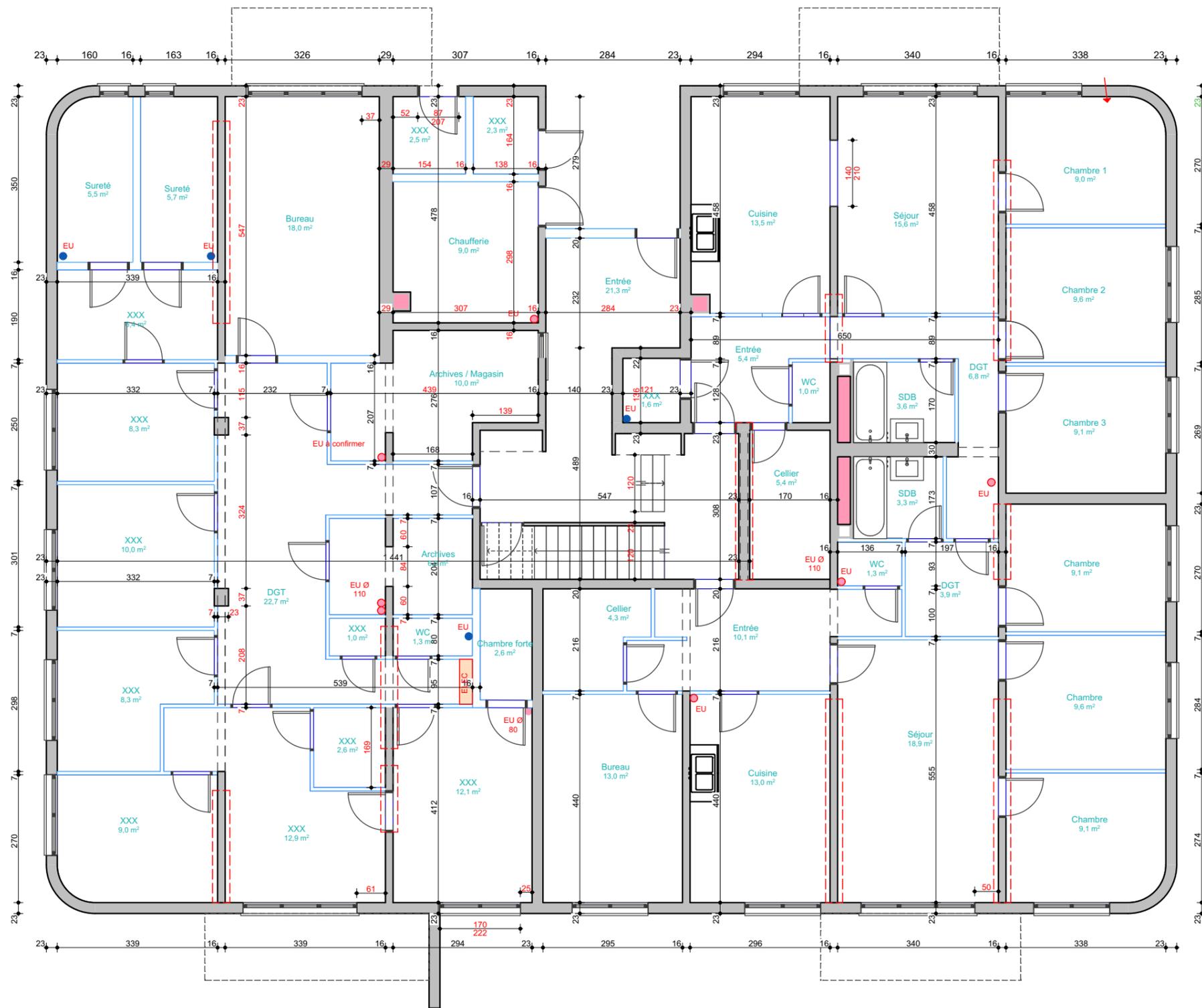
Par ailleurs ces plans, élaborés à usage de permis de construire, ne sont en aucun cas des plans d'exécution.

La délimitation et la vérification de la propriété ainsi que l'implantation du projet et de l'existant, la topographie du terrain sont à faire impérativement valider par un géomètre expert avant démarrage des travaux

La structure et les fondations sont à réaliser conformément à l'étude de sol à charge du maître d'ouvrage avant démarrage des travaux.

Tout projet de construction destiné à une SCI, à la vente ou la location d'une maison individuelle doit impérativement respecter les normes PMR en vigueur

Les solutions techniques afin d'assurer l'étanchéité du sous sol en cas de remontée de nappe phréatique ou autre sont à définir par un bureau d'étude spécialisé à la charge du maître d'ouvrage.



Transformation d'une gendarmerie en deux locaux commerciaux
 39 rue du Val de Metz
 57640 VIGY
 Commune de Vigy

Cette étude protégée par la loi sur la propriété intellectuelle, reste la propriété de la société Virginie ZINCK Sarl.

Le client s'engage par la présente à ce que toute utilisation, communication ou modification même mineures soient subordonnées à l'autorisation de l'architecte concepteur.

Par ailleurs ces plans, élaborés à usage de permis de construire, ne sont en aucun cas des plans d'exécution.

La délimitation et la vérification de la propriété ainsi que l'implantation du projet et de l'existant, la topographie du terrain sont à faire impérativement valider par un géomètre expert avant démarrage des travaux

La structure et les fondations sont à réaliser conformément à l'étude de sol à charge du maître d'ouvrage avant démarrage des travaux.

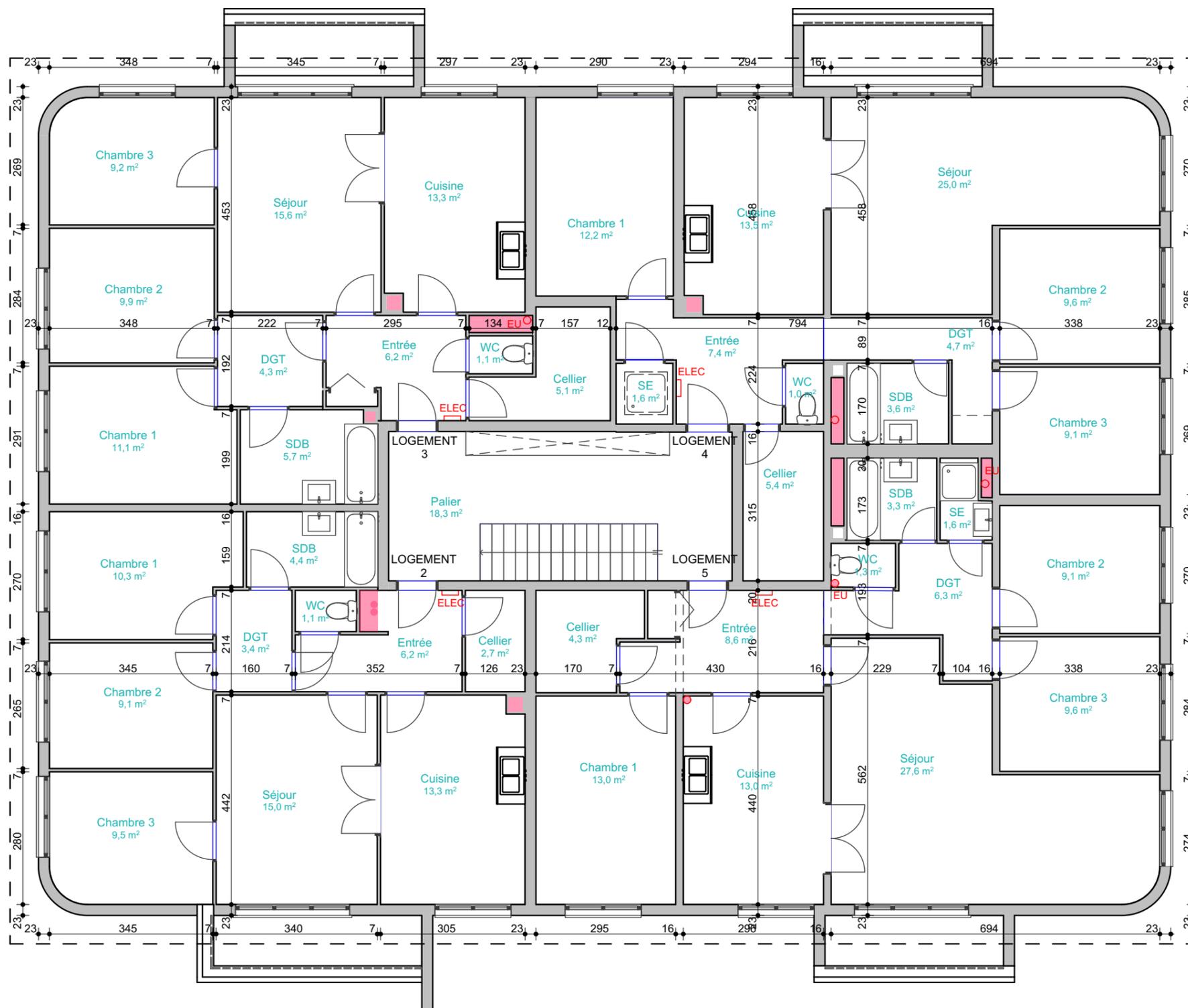
Tout projet de construction destiné à une SCI, à la vente ou la location d'une maison individuelle doit impérativement respecter les normes PMR en vigueur

Les solutions techniques afin d'assurer l'étanchéité du sous sol en cas de remontée de nappe phréatique ou autre sont à définir par un bureau d'étude spécialisé à la charge du maître d'ouvrage.

Rez-de-chaussée - 1:100e

DEMOLITION CLOISONS

24/01/2025



Transformation d'une gendarmerie en deux locaux commerciaux
 39 rue du Val de Metz
 57640 VIGY
 Commune de Vigy

Cette étude protégée par la loi sur la propriété intellectuelle, reste la propriété de la société Virginie ZINCK Sarl.

Le client s'engage par la présente à ce que toute utilisation, communication ou modification même mineures soient subordonnées à l'autorisation de l'architecte concepteur.

Par ailleurs ces plans, élaborés à usage de permis de construire, ne sont en aucun cas des plans d'exécution.

La délimitation et la vérification de la propriété ainsi que l'implantation du projet et de l'existant, la topographie du terrain sont à faire impérativement valider par un géomètre expert avant démarrage des travaux.

La structure et les fondations sont à réaliser conformément à l'étude de sol à charge du maître d'ouvrage avant démarrage des travaux.

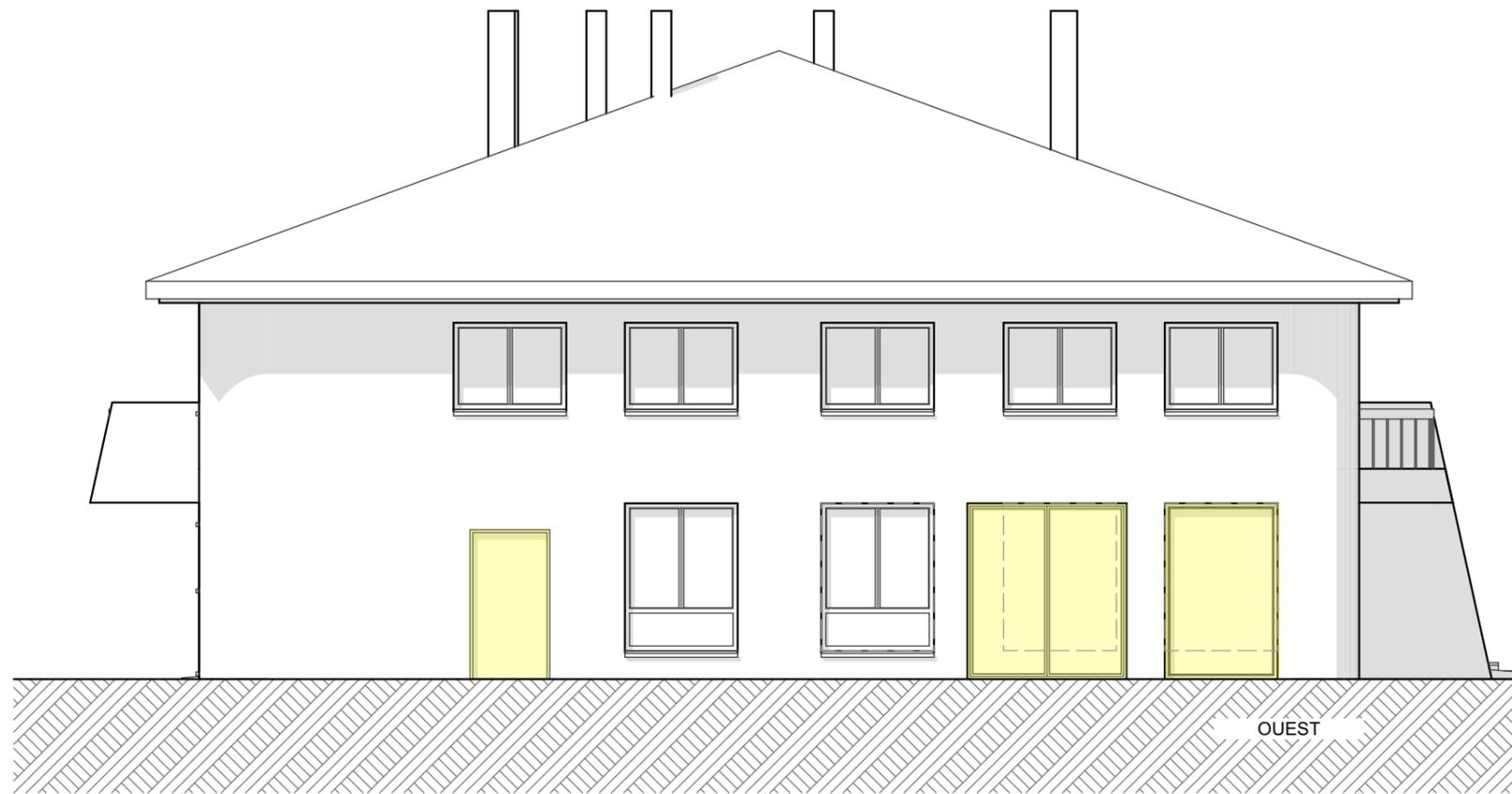
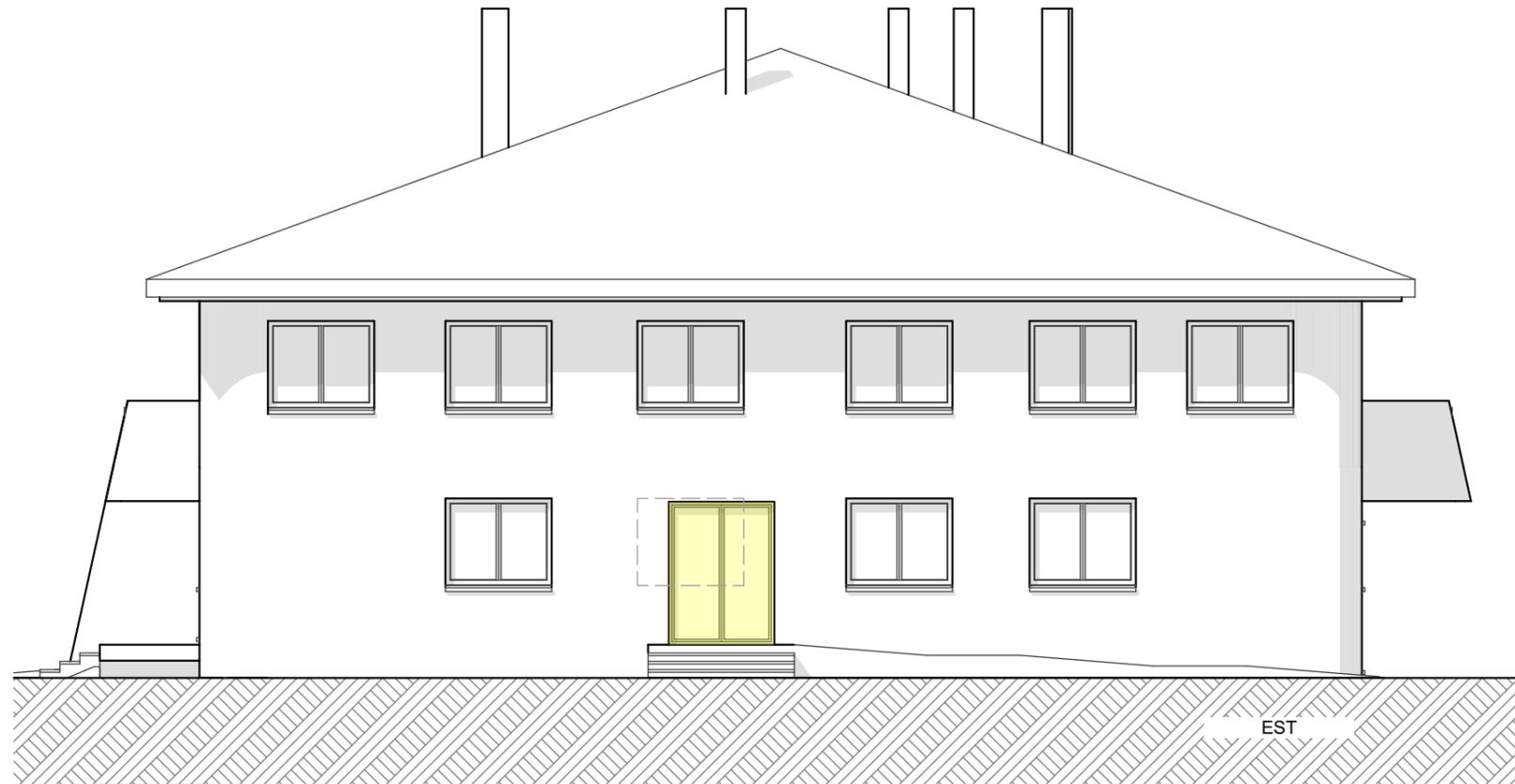
Tout projet de construction destiné à une SCI, à la vente ou la location d'une maison individuelle doit impérativement respecter les normes PMR en vigueur.

Les solutions techniques afin d'assurer l'étanchéité du sous sol en cas de remontée de nappe phréatique ou autre sont à définir par un bureau d'étude spécialisé à la charge du maître d'ouvrage.

Etage - 1:100e



24/01/2025



**Transformation d'une
gendarmerie en deux locaux
commerciaux**
39 rue du Val de Metz
57640 VIGY
Commune de Vigy

Cette étude protégée par la loi sur la propriété intellectuelle, reste la propriété de la société Virginie ZINCK Sarl.

Le client s'engage par la présente à ce que toute utilisation, communication ou modification même mineures soient subordonnées à l'autorisation de l'architecte concepteur.

Par ailleurs ces plans, élaborés à usage de permis de construire, ne sont en aucun cas des plans d'exécution.

La délimitation et la vérification de la propriété ainsi que l'implantation du projet et de l'existant, la topographie du terrain sont à faire impérativement valider par un géomètre expert avant démarrage des travaux.

La structure et les fondations sont à réaliser conformément à l'étude de sol à charge du maître d'ouvrage avant démarrage des travaux.

Tout projet de construction destiné à une SCI, à la vente ou la location d'une maison individuelle doit impérativement respecter les normes PMR en vigueur.

Les solutions techniques afin d'assurer l'étanchéité du sous sol en cas de remontée de nappe phréatique ou autre sont à définir par un bureau d'étude spécialisé à la charge du maître d'ouvrage.



Transformation d'une gendarmerie en deux locaux commerciaux
 39 rue du Val de Metz
 57640 VIGY
 Commune de Vigy

Cette étude protégée par la loi sur la propriété intellectuelle, reste la propriété de la société VIRGINIE ZINCK Sarl.

Le client s'engage par la présente à ce que toute utilisation, communication ou modification même mineures soient subordonnées à l'autorisation de l'architecte concepteur.

Par ailleurs ces plans, élaborés à usage de permis de construire, ne sont en aucun cas des plans d'exécution.

La délimitation et la vérification de la propriété ainsi que l'implantation du projet et de l'existant, la topographie du terrain sont à faire impérativement valider par un géomètre expert avant démarrage des travaux.

La structure et les fondations sont à réaliser conformément à l'étude de sol à charge du maître d'ouvrage avant démarrage des travaux.

Tout projet de construction destiné à une SCI, à la vente ou la location d'une maison individuelle doit impérativement respecter les normes PMR en vigueur.

Les solutions techniques afin d'assurer l'étanchéité du sous sol en cas de remontée de nappe phréatique ou autre sont à définir par un bureau d'étude spécialisé à la charge du maître d'ouvrage.

